EAUBONNE
le sens de l'harmonie

République Française

Liberté – Égalité – Fraternité

Département du Val d'Oise - Commune d'Eaubonne

ARRÊTÉ DE LA MAIRE

SU/FF/- N° 2026 / 754

Délimitation du domaine public au droit des parcelles cadastrées section AD n° 407 et n°408

LA MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2122-1 ;

VU le procès-verbal correspondant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé le 5 octobre 2026 et le plan de de délimitation annexé établi par le cabinet Isabelle Planque, géomètre expert à L'Isle-Adam ;

CONSIDÉRANT la réunion contradictoire du 21 octobre 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 : La limite de propriété relevant de la domanialité publique artificielle de la commune d'Eaubonne, située au droit des parcelles cadastrées section AD n° 407 et n° 408, est fixée conformément au plan de délimitation annexé au procès-verbal susvisé.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au cabinet Isabelle Planque, géomètre expert à L'Isle-Adam ;

Article 3 : Le présent arrêté et ses annexes feront l'objet d'une publication électronique sur le site de la commune d'Eaubonne,

Article 4 : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'auteur de l'arrêté. Suivant les cas un recours hiérarchique peut être déposé devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de l'arrêté.

Eaubonne, le 24 NOV. 2026

Notifié le :
Publiée le : 24/11/2026
Exécutoire le : 24/11/2026
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Valérie POULIQUEN **Cheffe Secrétariat Général**	**Arnaud AGNONA** **Directeur DAGAJ**
Karima BENTOUT **DGA Ressources**	**Lylian SENECHAL** **Directeur Général des Services**

La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Val Parisis

Marie-José BEAULANDE

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire